UN COMMENTATEUR DES SENTENCES AU XIVº SIECLE

JEAN DE MIRECOURT

PAR

GILBERT OUY

AVANT-PROPOS

Le Commentaire de Jean de Mirccourt sur les Sentences n'a jamais été édité. Aucune étude approfondie ne lui a été consacrée.

La condamnation, en 1347, par les autorités universitaires de Paris de quarante et une propositions extraites de ce commentaire avait pu faire espérer qu'une édition révélerait une personnalité originale et puissante. En fait, comme presque tous les commentaires des Sentences, celui du moine blanc n'est guère qu'une compilation. L'intérêt de l'ouvrage réside dans l'inspiration presque exclusivement anglaise que prouve l'analyse des sources.

Sur l'homme, on possède fort peu de documents. Il dut naître vers 1310, à Mirecourt, en Lorraine; en 1345, il était moine à Cîteaux, mais détaché au collège de Saint-Bernard pour la durée de ses études en théologie. On perd sa trace aussitôt après sa condamnation. La diffusion et la relative célébrité de son œuvre aux xive et xve siècles semblent dues surtout à la curiosité que suscita la sentence de 1347.

Du point de vue doctrinal, l'auteur se rattache à ce vaste courant augustinien anglais dont il faut bien admettre l'existence sur le plan proprement théologique, en dépit des divergences d'ordre philosophique entre nominalistes et réalistes. Ses représentants ont une façon commune de considérer tous les problèmes, ceux, notamment, du péché et de la justification, à la lumière de la potentia divina absoluta; ils reconnaissent en Dieu le primat de la volonté et, dans l'âme humaine, la suprématie de la foi sur la raison. Leur fidéisme se fonde sur une impitoyable critique de la certitude rationnelle, critique appuyée elle-même sur une dialectique subtile. Cette attitude, l'un des traits les plus caractéristiques de ce courant de pensée, a pu être qualifiée parfois de « scepticisme ».

Au xvie siècle, les Augustiniens anglais, qui ont tant contribué à préparer la Réforme, sombrent dans l'oubli. L'éclat d'un Luther rejette dans l'ombre ses précurseurs du xive siècle.

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

LES MANUSCRITS.

On connaît, à l'heure actuelle, quinze exemplaires de l'œuvre, dispersés dans les bibliothèques de six pays, et la plupart nous sont, aujourd'hui encore, pratiquement inaccessibles. Nous ne donnerons donc ici qu'une édition provisoire du livre I, établie d'après le manuscrit latin 15882 de la Bibliothèque nationale, dont nous avons complété ou amélioré le texte, chaque fois que cela nous a été possible, par des emprunts au texte abrégé du ms. latin 14570, et au fragment du 14576 que nous avons pu identifier récemment.

Historique de la découverte des textes et description des manuscrits de Paris. — Bibliothèque nationale, latin 15882 (texte intégral du livre I); latin 15883 (texte intégral des livres II-IV); latin 14570 (texte abrégé du livre I); latin 14576 (fragment du texte intégral : fin du livre I et début du livre II).

Comparaison des manuscrits. — Nous ne pensons pas que les différentes familles de manuscrits soient issues de reportata indépendants : tout nous porte à conclure en faveur de la thèse d'une ordinatio originelle.

Le ms. latin 14576 est, des manuscrits de Paris, celui qui nous livre les meilleures leçons et présente le moins de lacunes. Il semble supérieur, également, au texte de Turin, dont Stegmueller a publié quelques extraits. Ce n'est malheureusement qu'un fragment de trente feuillets. Il y a tout lieu de supposer que les trois cahiers dont il est constitué ont été arrachés, vers le milieu du xve siècle, au manuscrit qui figure actuellement sous la cote 340 dans le fonds Palatin de la Bibliothèque Vaticane. Le texte de ce fragment semble très proche parent de celui du manuscrit de l'Université de Cracovie 1184, décrit par Birkenmajer.

Le ms. latin 15882, d'après lequel nous avons édité le livre I, nous fournit un texte suffisamment correct, dans l'ensemble, pour permettre la bonne intelligence des idées; on rencontre, toutefois, d'assez nombreuses altérations, et l'on devine de fréquents bourdons, que met en évidence, quand il est possible, le rapprochement avec le texte du ms. latin 14576.

Au reste, pour juger du degré d'altération des différents textes, les manuscrits d'auteurs anglais dont Jean de Mirecourt a copié sans changements de longs passages peuvent parfaitement tenir lieu de l'archétype perdu.

Le ms. latin 14570 est un résumé d'étudiant, retranscrit par un scribe assez négligent. Certaines questions manquent; deux ont été ajoutées, qui ne doivent point appartenir à notre auteur. La plupart des questions sont très abrégées; certaines, toutefois, sont recopiées presque intégralement, permettant de compléter utilement le texte du numéro 15882.

CHAPITRE II

LA « LECTURE » ET LA CONDAMNATION.

En 1345, date à laquelle Jean de Mirecourt est appelé à

commenter Pierre Lombard, l'institution de la « lecture des Sentences » a derrière elle une tradition d'un siècle et demi et a connu une importante évolution. Depuis 1335, la durée de la « lecture » n'est plus que d'un an. Le commentaire, qui en est la forme écrite, se présente à cette époque comme une série de questions théologiques traitées par sic et non, et dont l'ordre ne suit plus que de fort loin celui des distinctions du Lombard.

C'est au collège cistercien de Saint-Bernard, à Paris, où il a fait ses études de théologie, que Jean de Mirecourt s'acquitte de sa tâche de sententiaire. Depuis une dizaine d'années, il s'y trouve en contact avec plusieurs étudiants anglais, dont certains (Henri d'Angleterre en 1340, Richard de Lincoln en 1343) ont été inquiétés par leurs opiniones fantasticae. Que l'influence de ces Anglais ait été grande sur Jean de Mirecourt, nous n'en voulons pour preuve que le commentaire de ce dernier, véritable compilation d'auteurs britanniques.

Faut-il s'étonner de ce manque d'originalité? Certes non : le plagiat est de tradition, particulièrement en matière de commentaire des Sentences. L'exemple de Thomas de Cracovie nous en fournit un témoignage direct : cet étudiant en théologie de Paris se constitue, vers 1370, un vaste recueil de morceaux choisis (nous avons pu reconstituer cette série en huit volumes) où il compte puiser, comme il l'explique luimême, la matière de son commentaire. Signalons que Jean de Mirecourt figure en bonne place parmi les auteurs à utiliser.

Au cours des principia, c'est-à-dire des leçons solennelles qui, à dates fixes, préludaient à la lecture de chaque livre, les oppositions doctrinales, comme aussi toutes les rivalités, se donnent libre cours. A l'époque qui nous intéresse, une cause nouvelle de dissensions vient s'ajouter aux autres : la guerre franco-anglaise a repris de plus belle. 1346 est l'année de Crécy. Jean de Mirecourt n'a-t-il pas été desservi par son adoption de la pensée anglaise? Son principium semble avoir suscité des controverses passionnées. Birkenmajer en a con-

clu que son principal contradicteur était l'auteur de la dénonciation. Ce n'est pas prouvé; en tout cas, il y eut certainement dénonciation, car la première liste de soixantetrois propositions recèle trop d'incohérences pour être l'œuvre d'une commission de théologiens. Jean de Mirecourt se défend fort habilement dans une première apologie. Quarante-trois propositions sont mises hors de cause. Mais le légat pontifical, qui dirige l'instruction, exécute les consignes de Clément VI. La bulle Singularis dilectionis était une déclaration de guerre aux idées anglaises: Jean de Mirecourt était condamné d'avance. Une seconde liste de quarante et une propositions est dressée, cette fois, semble-t-il, par les soins de la commission elle-même. Le cistercien doit abjurer, sans être admis à se disculper. Il rédige toutefois, à tout hasard, un second écrit justificatif.

CHAPITRE III

LES IDÉES.

L'étude de Jean de Mirecourt ne saurait être qu'un prétexte à des recherches plus larges, portant sur le courant de pensée auquel notre auteur est mêlé et sur les sources où il a puisé la substance de son commentaire.

Il n'y a point de « philosophie de Jean de Mirecourt » : au travers de ses questions juxtaposées, il serait vain, croyonsnous, de chercher les éléments d'un système cohérent. La relative unité qui règne, dans l'ensemble, s'explique par la parenté intellectuelle des divers auteurs mis à contribution (Robert de Halifax, Thomas Buckingham, Robert Holkoth, etc.).

Si les variations du vocabulaire et du style d'une question à l'autre sont un indice de la pluralité des sources, la dialectique complexe qui règne dans toute l'œuvre, l'usage constant des sophismata conduisent à penser que les modèles encore inconnus de nous sont anglais, comme ceux que nous avons pu déjà identifier.

En dépit d'une violente opposition des papes d'Avignon, les méthodes anglaises semblent avoir été tolérées d'assez bonne heure par les autorités de Sorbonne. L'usage, sans doute généralement admis dans les commentaires des Sentences, d'un long prologue à douze questions, livré à la philosophie pure, laissait aux Anglicanæ subtilitates un vaste champ d'action.

Étude d'un grand problème traité par Jean de Mirecourt : la volonté divine et le péché. Sur ce point, l'attitude de notre auteur est plus nette qu'à l'ordinaire, car il a dû la préciser dans ses deux Apologies. Dieu est privativement cause du péché : cette idée constitue le thème de près de la moitié des propositions condamnées. Elle est d'inspiration purement augustinienne ; sa condamnation revêt, de ce fait, une particulière importance.

TABLE DE CONCORDANCE DES PROPOSITIONS CONDAMNÉES

LISTE DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE UTILISÉS

TABLE DES NOMS PROPRES
CONTENUS DANS L'INTRODUCTION
ET DANS LES DOCUMENTS

DOCUMENTS

ÉDITION DU LIVRE PREMIER
DU COMMENTAIRE DES SENTENCES
DE JEAN DE MIRECOURT